

Déclaration d'impôt britannique

Déclaration d'impôt britannique

Le saviez-vous... ?

Les règles applicables aux sociétés de propriétaires non résidents ("les sociétés") changent à partir du 6 avril 2020. À partir de cette date, les sociétés ayant une activité immobilière au Royaume-Uni seront soumises à l'impôt sur les sociétés (plutôt qu'à l'impôt sur le revenu).

Si l'obligation de déclaration est applicable, les sociétés devront donc :

- S'inscrire à l'impôt sur les sociétés (même si elles sont déjà enregistrées auprès du HMRC en tant que propriétaire non résident)
- Etablir une déclaration de propriétaire non-résident au Royaume-Uni pour la période du 06/04/2019 au 05/04/2020 (Date limite : 31 janvier 2021)
- Etablir une déclaration d'impôt sur les sociétés au Royaume-Uni pour la période du 06/04/2020 au 31/12/2020 (Délai : dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice comptable - c'est-à-dire le 31/12/2021)

À l'avenir, les sociétés ne devront plus remplir qu'une déclaration d'impôt sur les sociétés pour l'année civile suivante à partir de 2021.

En outre, le HMRC était censé communiquer aux sociétés propriétaires non résidentes leur nouveau numéro de référence pour le TC. Dans le cas contraire, les sociétés devraient être enregistrées avant le 6 juillet 2020.

Pour plus d'information : <https://www.gov.uk/guidance/paying-corporation-tax-if-youre-a-non-resident-company-landlord>